



**CONCOURS D'ACCES AU CORPS
DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Concours : CAPLP EXTERNE

Section : BÂTIMENT

Option : PEINTURE - REVETEMENTS

Session : 2023

Rapport de jury présenté par : Monsieur Stéphane AUBRIOT

Président du jury

SOMMAIRE

PAGINATION	THEMATIQUES
1 / 27	Page de garde
2 / 27	Sommaire
3 / 27 à 4 / 27	Nouvelles modalités du CAPLP EXTERNE (Arrêté du 25 janvier 2021)
5 / 27 à 8 / 27	Eléments statistiques du CAPLP EXTERNE - Session 2023
9 / 27	Epreuve d'admissibilité - <u>Epreuve écrite disciplinaire appliquée</u> (Rappel : Arrêté du 25 janvier 2021)
9 / 27	Bilan général de l'épreuve d'admissibilité - Session 2023
10 / 27	Mise en situation du sujet de l'épreuve d'admissibilité - Session 2023
10 / 27	Composition du sujet de l'épreuve d'admissibilité - Session 2023
11 / 27 à 17 / 27	Questionnement du sujet de l'épreuve d'admissibilité - Session 2023 Constats et recommandations du jury
18 / 27	Epreuve d'admission 1° - <u>Epreuve de Leçon</u> (Rappel : Arrêté du 25 janvier 2021)
18 / 27	Epreuve d'admission 2° - <u>Epreuve d'Entretien</u> (Rappel : Arrêté du 25 janvier 2021)
19 / 27 à 25 / 27	Bilan général des épreuves d'admission - Session 2023 Constats et recommandations du jury
26 / 27	Conclusion
26 / 27	Remerciements
27 / 27	Textes de référence et Ressources

TRES IMPORTANT :

Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats au **CAPLP EXTERNE Section : Bâtiment - Option : Peinture Revêtements**, au sujet de **l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel**, publié au Journal Officiel de la République Française, N° 0025 du 29 Janvier 2021 qui comme précisé, à l'Article 21 est entré en vigueur, à la Session 2022.

Article 21 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er septembre 2021, date à compter de laquelle l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

- ✓ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0025 du 29 Janvier 2021**)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

A. - Epreuve d'admissibilité :

Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Durée : cinq heures. Coefficient : 4.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B. - Epreuves d'admission :

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures ; durée de la préparation de l'exposé : une heure ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : trente minutes maximum. Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20.

10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

2° Epreuve d'entretien.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à [l'annexe V](#) de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Durée : trente-cinq minutes. Coefficient : 3.

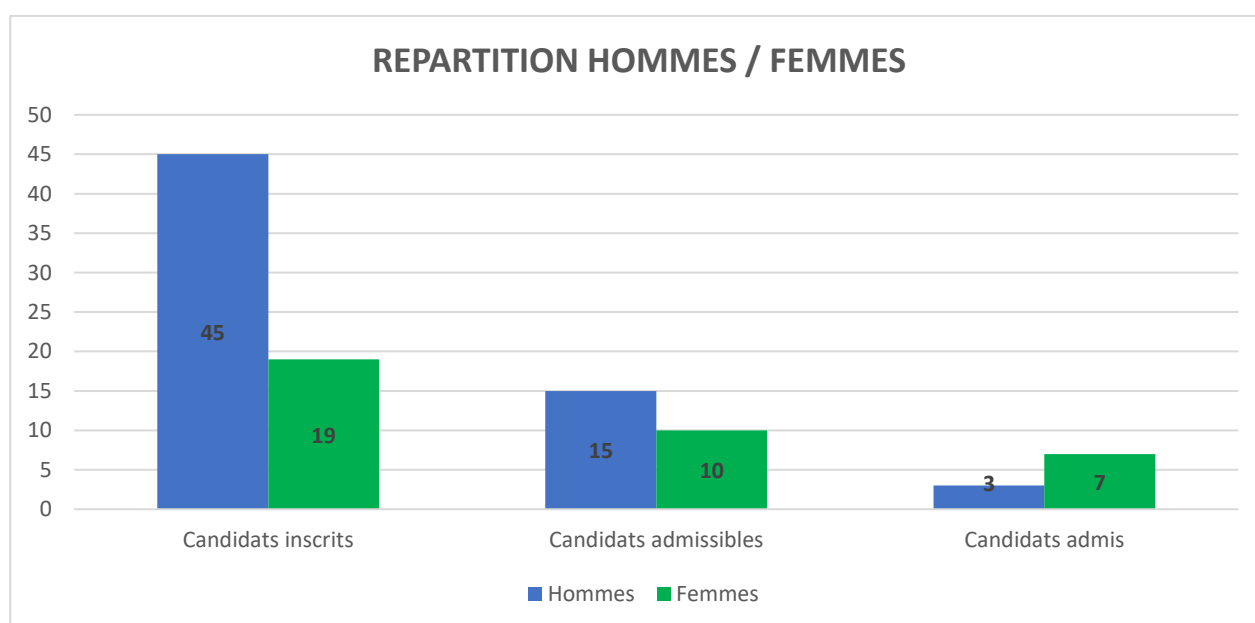
L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES DU CAPLP EXTERNE - SESSION 2023

Répartition géographique (Académies) des Candidats et Résultats au concours

(Répartition Hommes / Femmes : Inscrits - Admissibles - Admis)

Académies	Candidats inscrits			Candidats admissibles			Candidats admis		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Aix - Marseille	1	2	3	0	2	2	0	1	1
Bordeaux	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Clermont-Ferrand	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Grenoble	6	2	8	2	0	2	1	0	1
Guadeloupe	2	0	2	0	0	0	0	0	0
La Réunion	5	1	6	2	1	3	0	1	1
Lille	7	2	9	3	2	5	0	1	1
Limoges	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Lyon	2	0	2	1	0	1	0	0	0
Martinique	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Mayotte	4	0	4	1	0	1	0	0	0
Montpellier	2	1	3	0	0	0	0	0	0
Nantes	1	2	3	1	0	1	1	0	1
Nice	1	2	3	0	1	1	0	0	0
Orléans-Tours	1	3	4	1	3	4	0	3	3
Poitiers	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Reims	3	0	3	1	0	1	0	0	0
Rennes	2	2	4	0	1	1	0	1	1
Strasbourg	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Paris - Créteil Versailles	3	1	4	0	0	0	0	0	0
TOTAL	45	19	64	15	10	25	3	7	10

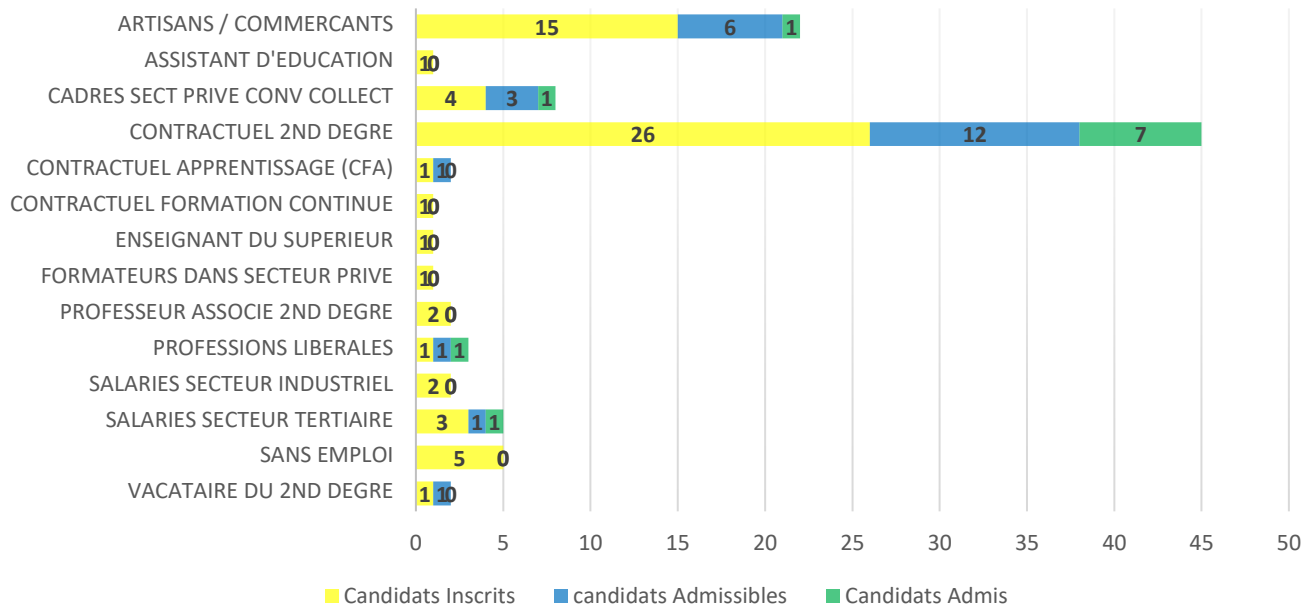


Activités professionnelles des Candidats et Résultats au concours

(Répartition Hommes / Femmes : Inscrits - Admissibles - Admis)

Activités professionnelles	Candidats inscrits			Candidats admissibles			Candidats admis		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ARTISANS / COMMERÇANTS	11	4	15	4	2	6	0	1	1
ASSISTANT D'EDUCATION	1	0	1	0	0	0	0	0	0
CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	3	1	4	2	1	3	0	1	1
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	17	9	26	5	7	12	2	5	7
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE (CFA)	1	0	1	1	0	1	0	0	0
CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	1	0	1	0	0	0	0	0	0
ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	1	0	1	0	0	0	0	0	0
FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	1	0	1	0	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ASSOCIE 2ND DEGRE	1	1	2	0	0	0	0	0	0
PROFESSIONS LIBERALES	1	0	1	1	0	1	0	0	0
SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	1	1	2	0	0	0	0	0	0
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	2	1	3	1	0	1	1	0	1
SANS EMPLOI	3	2	5	0	0	0	0	0	0
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	1	0	1	1	0	1	0	0	0
TOTAL	45	19	64	15	10	25	3	7	10

REPARTITION PAR ACTIVITE PROFESSIONNELLE

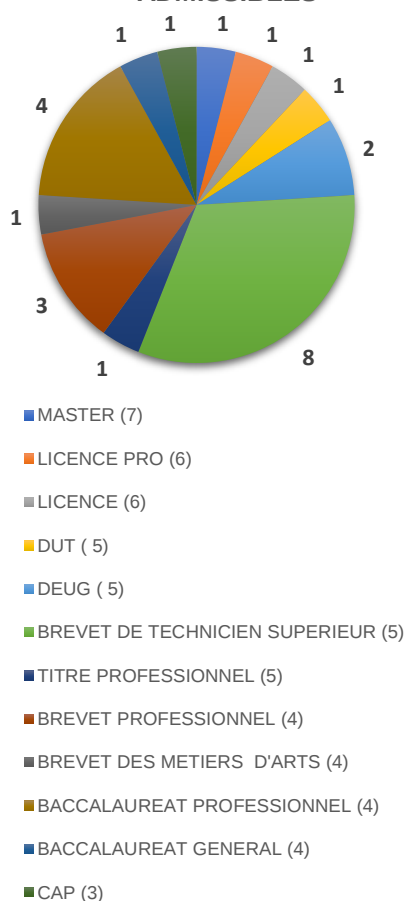


Diplômes et Titres les plus élevés (*) des Candidats admissibles et Résultats au concours

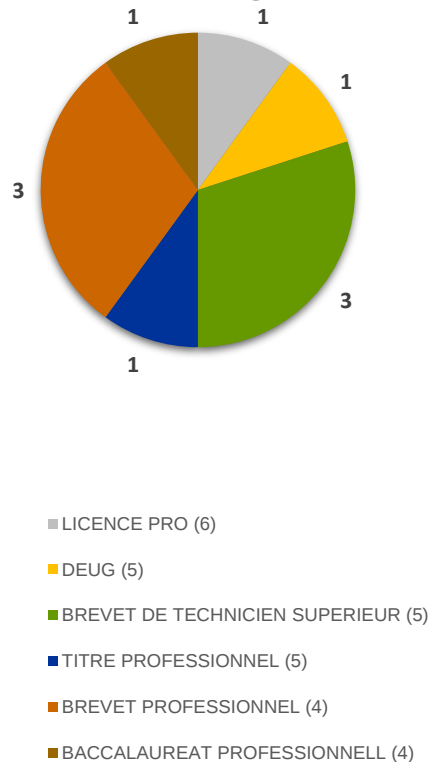
(Répartition Hommes / Femmes : Admissibles - Admis)

Diplômes et Titres (*) : Supérieurs	Niveaux	Secteurs		Candidats admissibles			Candidats admis		
		Finition Décoration	Autres	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
MASTER	7		X	1	0	1	0	0	0
LICENCE PRO	6	X		0	1	1	0	1	1
LICENCE	6		X	1	0	1	0	0	0
DUT	5		X	1	0	1	0	0	0
DEUG	5		X	0	2	2	0	1	1
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	5	X		3	3	6	1	2	3
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	5		X	2	0	2	0	0	0
TITRE PROFESSIONNEL	5		X	0	1	1	0	1	1
BREVET PROFESSIONNEL	4	X		2	1	3	2	1	3
BREVET DES METIERS D'ARTS	4	X		1	0	1	0	0	0
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	4	X		1	2	3	0	1	1
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	4		X	1	0	1	0	0	0
BACCALAUREAT GENERAL	4		X	1	0	1	0	0	0
CAP	3	X		1	0	1	0	0	0
TOTAL				15	10	25	3	7	10

REPARTITION PAR DIPLOMES ET TITRES
ADMISSIBLES

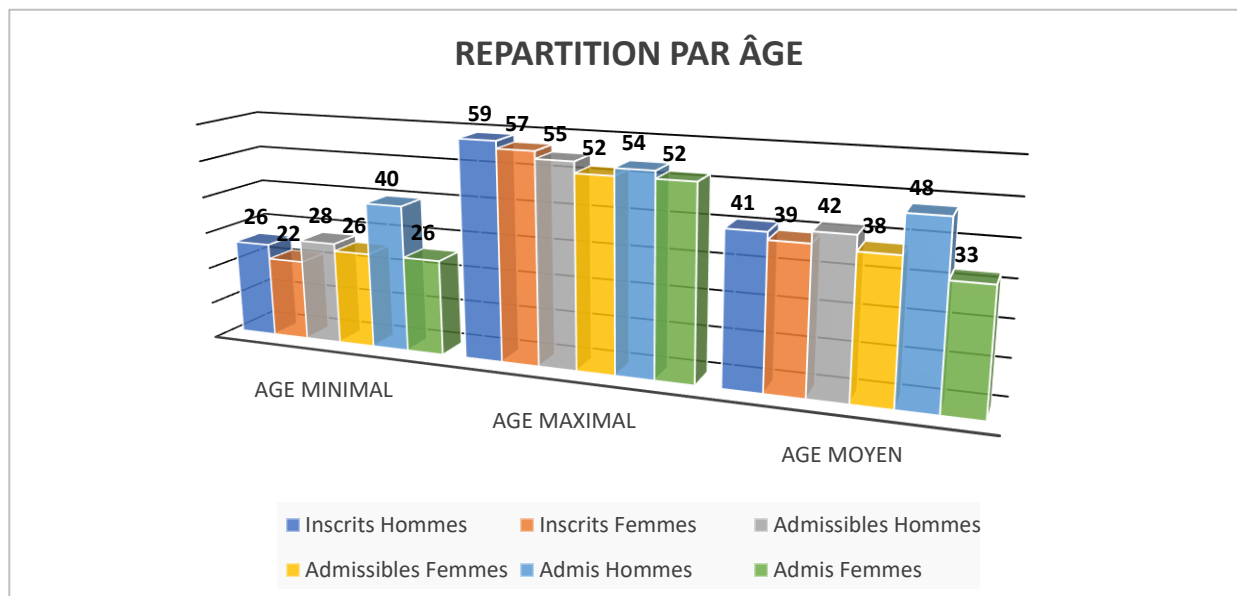


REPARTITION PAR DIPLOMES ET TITRES
ADMIS



Âges des Candidats et Résultats au concours
(Répartition Femme / Homme : Inscrits - Admissibles - Admis)

Âges	Candidats inscrits		Candidats admissibles		Candidats admis	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Âge minimal	26	22	28	26	40	26
Âge maximal	59	57	55	52	54	52
Âge moyen	41	39	42	38	48	33



Données statistiques du concours

Postes	Nombre de postes offerts au concours de recrutement	10
Candidats	Nombre de candidats inscrits au concours	64
	Nombre de candidats présents à l'admissibilité	35
Admissibilité	Nombre de copies corrigées	34
	Nombre de copies non - corrigées (Motif : Copie Blanche)	1
	Nombre de candidats ayant obtenu une note ≥ 10	18
	Nombre de candidats ayant obtenu une note < 10	12
	Nombre de candidats éliminés ayant obtenu une <u>note ≤ 5</u>	4
	Note maximale attribuée à une copie	16,63
	Note minimale attribuée à une copie	1,04
	Note du premier candidat admissible (/ 20)	16,63
	Note du dernier candidat admissible (/ 20)	7,06
	Moyenne des candidats admissibles (/ 20)	11,65
	Nombre de candidats admissibles	25
Admission	Nombre de candidats convoqués à l'admission	25
	Nombre de candidats présents à l'admission	24
	Nombre de candidats ayant obtenu une note ≥ 10	15
	Nombre de candidats ayant obtenu une note < 10	9
	Note maximale attribuée à un candidat	15,87
	Note minimale attribuée à un candidat	6,61
	Note du premier candidat admis (/ 20)	15,87
	Note du dernier candidat admis (/ 20)	10,56
	Moyenne des candidats admis (/ 20)	12,65
	Nombre de candidats admis	10
	Nombre de candidats inscrits sur Liste Complémentaire	1

EPREUVE D'ADMISSIBILITE
(Rappel : Arrêté du 25 janvier 2021)

A. - Epreuve d'admissibilité :

Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section (*) et option (**) du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique (***), ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

➤ **CAPLP Externe**

Durée : Cinq heures. - Coefficient : 4.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

(*) : Section : Bâtiment

() : Option : Peinture Revêtements**

(*) : Référentiel Professionnel : Baccalauréat Professionnel " Aménagement et Finition du Bâtiment "**

BILAN GENERAL DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE - SESSION 2023

Remarques d'ordre général des membres du jury :

Le jury a relevé que la majorité des candidats a traité les quatre études proposées, toutefois, si les compositions inhérentes à ces Etudes 1, 2, 3 et 4 ont fait apparaître, pour ¼ des candidats, des réponses pertinentes, semblant attester de connaissances dans le domaine de l'enseignement et de la spécialité visée, pour ¾ des candidats, certaines réponses étaient partielles, approximatives, voire inexistantes, visant à démontrer au-delà du domaine pédagogique, une maîtrise insuffisante, des connaissances technologiques et scientifiques, inhérentes à la spécialité visée.

Il convient par ailleurs de préciser, que certains candidats semblent rencontrer des difficultés à décoder, analyser, proposer et présenter un travail organisé et structuré, de façon méthodique et rigoureuse ; la lecture de certaines compositions a en effet, été rendue difficile, du fait d'une présentation et d'une rédaction non soignée.

Recommandations d'ordre général des membres du jury :

- S'approprier les termes techniques et scientifiques spécifiques au métier, en se constituant une veille technologique ;
- Rédiger sa copie en respectant les règles d'expression écrite et graphique ;
- Respecter les règles de communication graphique, essentielles au métier d'enseignant et professionnel de la filière.

Restaurant « Le Lodge », Les Arcs 1800



Ce projet fait référence à la création d'un restaurant « Le lodge » situé aux Arcs 1800 en haut des pistes. Dans ce cadre agréable, vous pourrez y trouver : des canapés confortables, une grande terrasse, plusieurs « private dining rooms » avec vue sur le Mont Blanc, une cuisine moderne ...

Dans le cadre d'un chantier école, les apprenants doivent réaliser :

- au sein de la salle de séminaire : la peinture des murs et le revêtement de sol,
- au sein des sanitaires attenants : les faux-plafonds, les revêtements muraux et les revêtements de sols.

COMPOSITION DU SUJET DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ - SESSION 2023

- **Un dossier ressources** faisant apparaître le plan de masse, un plan de coupes, des coupes de principe longitudinale et transversales, des plans du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin, un extrait du plan de rez-de-jardin : salle de séminaire et sanitaires, un extrait du CCTP, des extraits de D.T.U., des fiches techniques inhérentes aux revêtements de sols, de plafonds et muraux, ainsi qu'aux peintures et des extraits des référentiels du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment ».
- **Un dossier de questionnement** faisant apparaître pour chaque étude, les objectifs et le contexte de celle-ci, le niveau de classe visé, la situation dans l'année, quelquefois l'emploi du temps classe, les documents ressources et le travail demandé, sous formes de questions, avec dans certains cas, les critères imposés.
- **Un dossier réponses** faisant apparaître, pour chacune des questions, des documents pré-tramés, majoritairement sous forme de tableaux.

N.B. : Le sujet est consultable et téléchargeable, à partir du site : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/7241/download>

QUESTIONNEMENT DU SUJET DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE - SESSION 2023
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

ÉTUDE 1 – VERIFICATION DES PRÉ-REQUIS

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Pour vérifier les prérequis de vos élèves, préalablement abordé dans la formation dans l'application des produits de finition, il vous est demandé de proposer un QCM à destination de ceux-ci et d'en élaborer son corrigé.

Niveau de classe : Terminale Baccalauréat Professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment

Situation dans l'année : 1^{ère} semestre.

Emploi du temps classe : 10 heures par semaine.

DOCUMENTS RESSOURCES :

Extrait du dossier technique (plans, CCTP, Fiches techniques...).

Extrait du référentiel du baccalauréat professionnel Aménagement Finition du Bâtiment.

TRAVAIL DEMANDÉ :

Ce QCM fera apparaître les thèmes mentionnés ci-dessous, inhérents à la mise en œuvre des produits de finition, dans la salle de séminaire :

- Lecture de plan
- Quantitatif
- Bon de commande
- Lecture des fiches techniques
- Mise en œuvre de peinture
- Lexique du peintre

4 questions et 4 propositions de réponses par thème seront proposées dans ce QCM. Vous cochez la réponse attendue.

Vous présenterez votre réponse sur le document DR1.

Constats des membres du jury :

Le **DR 1** de cette **Etude 1** a été traité par une très grande majorité des candidats. Toutefois, pour certaines thématiques, les éléments proposés par la ½ des candidats ont fait apparaître des questions et des réponses redondantes, approximatives, incomplètes ou encore erronées, attestant d'une non-maitrise pour nombre de candidats de celles-ci. De ce fait, au regard de leur rédaction, elles auraient été très difficilement compréhensibles par des apprenants.

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une lecture du Dossier Ressources, maitrisée par une majorité des candidats ;
- Une exploitation insuffisante du Dossier Ressources, par certains candidats ;
- Une méconnaissance réelle de la terminologie et des techniques professionnelles, inhérentes au métier du domaine de la finition, pour certains d'entre eux.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Se former aux différentes thématiques et dominantes du métier, puisqu'elles font parties intégrantes du référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » et sont donc, de fait, indispensables à l'exercice de celui - ci ;

- Maîtriser les techniques professionnelles, au plus près des techniques utilisées en entreprise, reflet d'un savoir-faire professionnel ;
- S'exercer à transférer les connaissances professionnelles acquises en entreprise, à des situations d'apprentissage ;
- Maîtriser la terminologie professionnelle, inhérente au métier du domaine de la finition ;
- S'acculturer à l'évaluation (types et modalités : notes, compétences, autoévaluation, critères, indicateurs de réussite, bulletin et livret scolaires, ...) ;
- S'informer sur les outils de suivi d'acquisition de connaissances et de compétences et leur exploitation ;
- Se renseigner sur les outils possibles d'évaluation.

ÉTUDE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Vous êtes professeur en peinture-revêtement en charge de l'enseignement professionnel sur la préparation et l'organisation de chantier.

Dans ce contexte, vous devez élaborer et organiser une séquence pédagogique à partir d'un support technique donné.

Niveau de classe : Terminale Baccalauréat Professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment

Situation dans l'année : 1^{ère} semestre.

Emploi du temps classe : 10 heures par semaine.

Sur ce semestre, vous abordez l'approche scientifique et technique des ouvrages, à travers :

- La préparation de l'intervention,
- L'organisation sur site,
- La conduite de chantier,
- La mise en œuvre,

Vous vous appuyerez sur le chantier du restaurant « Le Lodge », en vue de la réhabilitation de la salle de séminaire et des sanitaires attenants.

DOCUMENTS RESSOURCES :

Extrait du dossier technique (plans, CCTP, Fiches techniques...).

Extrait du référentiel du baccalauréat professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment.

TRAVAIL DEMANDÉ :

2.1 - Présenter une séquence pédagogique

Vous devez établir dans le cadre du chantier, l'organisation d'une séquence, visant à rendre les élèves capables de repérer et d'identifier les différentes étapes, allant jusqu'à la mise en œuvre de la pose du revêtement de sol de la salle de séminaire et des sanitaires attenants.

Vous devez indiquer les actions pédagogiques que vous allez mettre en œuvre pour permettre aux élèves de justifier le choix des matériaux et leur mise en œuvre.

Votre travail fera apparaître :

- L'objectif de la séquence, sa durée ainsi que les prérequis nécessaires ;

- L'organisation pédagogique nécessaire à la réalisation de la séquence (une séquence est constituée de plusieurs séances)

Vous indiquerez pour chaque séance de la séquence :

- L'(es) objectif(s) de la séance ;
- La (les) compétence(s) mise(s) en œuvre ainsi que les savoirs associés visés ;
- La (les) situation(s) d'apprentissage (contexte professionnel, activités proposées aux élèves, support(s) utilisé(s) ...) ;
- Les durées.

Vous présenterez votre réponse sur le document DR2.

2.2 - Présenter le déroulement d'une séance pédagogique

Vous devez présenter l'organisation de la séance¹ concernant la mise en œuvre du revêtement de sol des sanitaires attenants.

Votre travail fera apparaître :

- L'objectif visé et les prérequis de la séance ;
- La (les) compétence(s) mise(s) en œuvre ainsi que les savoirs associés visés ;
- Les activités des élèves et du professeur ;
- L'organisation pédagogique et les matériels/matériaux envisagés ;
- Les critères d'évaluation.

Vous présenterez votre réponse sur le document DR3.

¹ Si on appelle séance le temps de face à face physique avec les élèves, l'organisation pédagogique proposée intégrera les temps de travail prévus à distance, en ligne, en autonomie, ... que vous envisagez.

Constats des membres du jury :

Le **DR 2** de cette **Etude 2** a été traité par la majorité des candidats, mais de façon très hétérogène. Si certains candidats ont fait apparaître des réponses pertinentes, conformes à celles attendues, attestant de compétences pédagogiques et de connaissances technologiques, inhérentes à la pose de revêtements de sols, pour d'autres candidats, la non-maitrise de celles-ci était évidente, générant ainsi, de nombreux hors-sujets. Concernant le **DR 3** de cette **Etude 2**, il a également été traité par la majorité des candidats, mais pour les 2/3 d'entre eux, les éléments apportés étaient succincts, approximatifs, voire erronés.

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une méconnaissance pour certains candidats, d'une part, de la terminologie et de la réglementation professionnelles, inhérentes au métier du domaine de l'aménagement et d'autre part, des règles de mise en œuvre, inhérentes à la pose de revêtements de sols ;
- Les extraits du référentiel et l'ensemble des ressources mis à disposition ont pour la plupart des candidats été insuffisamment ou mal exploités ;
- Les étapes intermédiaires permettant d'atteindre l'objectif de la séance n'ont majoritairement pas été précisées ;
- Les activités des élèves pour certains candidats se sont résumées, essentiellement à de l'observation et / ou à un enseignement " frontal ", essentiellement, en salle ;
- Un extrait des capacités, des compétences et des savoirs technologiques, très superficiel ;

- Une incompréhension, pour certains candidats, du sujet, qui de fait, n'ont pas tenu compte du contexte professionnel proposé, ni, de la nature des travaux à réaliser ;
- Le volet évaluation est resté très superficiel, avec des critères souvent imprécis, parfois non issus du référentiel et des indicateurs de réussite insuffisamment mentionnés, pouvant attester d'une non-maitrise, par beaucoup de candidats de cette thématique.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Maîtriser d'une part, la terminologie et la réglementation professionnelles et de s'approprier d'autre part, les règles de mise en œuvre professionnelles, inhérentes au métier du domaine de l'aménagement ; dans notre cas, la pose de revêtements de sols ;
- S'approprier le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- S'approprier le volet « connaissances : notions, concepts » du référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment ». En effet, les différents savoirs demandés, sont essentiels à une bonne maîtrise du métier et sont en lien avec les compétences professionnelles attendues ;
- Prendre connaissance de l'ensemble des documents mis à disposition, afin d'en extraire les éléments clés ;
- Proposer des techniques professionnelles, au plus près des techniques utilisées en entreprise, reflet d'un savoir-faire professionnel ;
- S'exercer à transférer les connaissances professionnelles acquises en entreprise, à des situations d'apprentissage ;
- Proposer des activités rendant les élèves acteurs de leur formation, en suscitant chez eux l'intérêt et l'envie d'apprentissage ;
- Tenir compte du contexte professionnel imposé, dans le sujet ;
- Rattacher à chaque activité proposée, les compétences et les connaissances à valider, de façon, plus prégnante et en lien avec le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- Faire apparaître des étapes de déroulement de séance où figurent les activités distinctes de chaque élève, le matériel mis à disposition, les évaluations prévues, ... ;
- Proposer des supports pédagogiques variés incluant le numérique ;
- D'intégrer les enjeux environnementaux et énergétiques ;
- S'exercer à la conception de documents à destination des élèves (fiche de séance, de synthèse, de déroulement...), en y apportant la rigueur attendue, en se rapprochant des enseignants des lycées professionnels ;
- S'accoutumer à l'évaluation (types et modalités : notes, compétences, autoévaluation, critères, indicateurs de réussite, bulletin et livret scolaires, ...) ;
- S'informer sur les outils de suivi d'acquisition de connaissances et de compétences et leur exploitation ;
- Se renseigner sur les outils possibles d'évaluation ;
- S'exercer à proposer des méthodologies de mise en œuvre, sous forme de schémas ou autres ;
- Maintenir une veille technologique, inhérente au domaine technologique de la profession (revues spécialisées, sites des fédérations, site des fournisseurs, ...).

ÉTUDE 3 - MODE OPERATOIRE (EVALUATION CERTIFICATIVE)

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Vous êtes professeur de peinture-revêtement, en charge de l'évaluation certificative inhérente à l'épreuve E.32

Niveau de classe : Terminale Baccalauréat Professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment

Situation dans l'année : 1^{ère} semestre.

Emploi du temps classe : 10 heures par semaine.

Sur ce semestre, vous évaluez une partie de vos élèves en CCF (Contrôle en Cours de Formation) sur l'épreuve E.32 Pose de faux-plafond. Vous devez créer la mise en situation de l'épreuve et proposer un mode opératoire.

Compétences évaluées :

C3.6 – Réaliser une implantation

DOCUMENTS RESSOURCES :

Les plans et le CCTP

Extrait du référentiel du baccalauréat professionnel Aménagement Finition du Bâtiment.

Les fiches techniques des produits.

Extrait du règlement d'examen.

TRAVAIL DEMANDÉ :

3.1 - Rédiger le mode opératoire :

Pour la réalisation de l'implantation des faux-plafonds des sanitaires, vous devez :

- Détailler les opérations en suivant l'ordre chronologique des tâches.
- Le montage doit être conforme aux règles de mise en œuvre du DTU 58.1.
- Respecter les consignes de sécurité et la réglementation sur le travail en hauteur.

Vous présenterez votre réponse sur le document DR4.

Constats des membres du jury :

Le **DR 4** de cette **Etude 3** a été traité par la majorité des candidats, toutefois, les propositions faites étaient très hétérogènes, puisque certaines d'entre elles étaient très pertinentes et d'autres très approximatives, voire erronées pouvant attester d'une non - maîtrise, par beaucoup de candidats du mode opératoire, inhérent à la pose d'un faux - plafond.

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une méconnaissance pour certains candidats, d'une part, de la terminologie inhérente, au métier du domaine de l'aménagement et d'autre part, des règles de mise en œuvre, inhérentes à la pose d'un faux - plafond ;
- Si beaucoup de candidats ont complété la colonne " opérations ", du mode opératoire, peu d'entre eux ont complété simultanément les colonnes " opérations " et " croquis ", de celui-ci. Concernant les croquis réalisés par les candidats, nombre d'entre eux étaient d'une part, de mauvaise qualité graphique et d'autre part, inexploitable ;
- La rédaction relative aux différentes opérations a fait apparaître une absence " d'écriture normalisée " ;
- Une exploitation partielle, voire inexistante, par nombre de candidats des documents mis à disposition, dans le Dossier Ressources.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Maîtriser la terminologie professionnelle, ainsi que les règles de mise en œuvre professionnelles, inhérentes au métier du domaine de l'aménagement ; dans notre cas, la pose d'un faux-plafond ;
- Proposer des techniques professionnelles, au plus près des techniques utilisées en entreprise, reflet d'un savoir-faire professionnel ;

- Veiller à décliner plus précisément, les différentes opérations, dans notre cas, de la réception des supports, au repliement du chantier ;
- S'exercer à proposer des méthodologies de mise en œuvre, sous forme de schémas ;
- Utiliser davantage, le Dossier Ressources, mis à disposition ;
- Privilégier des croquis colorés, avec légende, de très bonne qualité graphique, en veillant toutefois, à respecter les proportions des éléments.

ÉTUDE 4 – PROPOSER DES SOLUTIONS ESTHÉTIQUES

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Dans le cadre d'un travail interdisciplinaire, l'enseignement des arts appliqués est associé au projet de chantier du restaurant Le Lodge à Les Arcs 1800.

OBJECTIF : Créer un panneau mural comme élément décoratif pour signifier l'espace de la salle de Séminaire.

Niveau de classe : Terminale Baccalauréat Professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment

Situation dans l'année : 1^{ère} semestre.

Attendus de ce travail interdisciplinaire :

Cette étude esthétique correspond à la compétence C3.12 (Mettre en œuvre, réaliser et poser des éléments décoratifs).

Cette participation permet d'aborder les savoirs associés, S 3.25 (Confort lié à l'esthétique), mis au service de l'identité visuelle du restaurant Le Lodge.

Dans le cadre de la stratégie de la communication visuelle du restaurant Le Lodge, vous créerez un panneau mural pour la salle de Séminaire. Ce panneau décoratif de 3m sur 1.5m sera installé sur le mur situé à l'est de la salle, mettant en valeur le panorama exceptionnel dont bénéficie cet endroit, la vue sur le Mont Blanc.

TRAVAIL DEMANDÉ :

4.1 - Identifier les bases de la théorie des couleurs

4.2 - Identifier une représentation graphique

4.3 - Réalisation graphique

Vous présenterez votre réponse sur le document DR5.

Constats des membres du jury :

Le **DR 5** de cette **Etude 4** a été correctement traité dans sa totalité, par seulement, la ½ des candidats. Les propositions apportées, dans le traitement des 3 questions étaient, très hétérogènes, voire inexistantes, notamment, en ce qui concernent les deuxième et troisième questions.

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une connaissance de la terminologie des couleurs maîtrisée par une majorité des candidats, toutefois, pour une ½ d'entre eux, les notions inhérentes aux couleurs chaudes et froides ne sont pas acquises ;

- La ½ des candidats n'est pas parvenue à identifier la méthodologie, pour la représentation graphique du mot-image ;
- Des consignes inhérentes à la composition graphique et chromatique, pour les questions 4.2 et 4.3, insuffisamment respectées, pour beaucoup de candidats. Les réalisations sont restées, de façon générale, trop approximatives ;
- 1/3 des candidats n'ont pas traité la réalisation graphique ou n'ont pas compris les bases fondamentales d'une représentation graphique, telle que le mot-image ;
- Un rendu du travail graphique, de qualité moyenne, pour nombre de candidats.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Prendre le temps de lire le sujet, afin de répondre correctement à toutes les consignes ;
- Se munir du matériel nécessaire à la réalisation de l'étude, figurant sur la convocation ;
- S'approprier la terminologie chromatique ;
- S'appliquer, lors de la réalisation d'une composition graphique et chromatique, puisqu'un travail propre et soigné est inhérent aux travaux de peintures et de revêtements. C'est par ailleurs, une notion mise en pratique, dans le cadre notamment du chef d'œuvre ;
- Savoir observer une représentation graphique et comprendre sa structure, ainsi que le mode opératoire pour sa réalisation ;
- Se rapprocher des enseignants d'arts appliqués et cultures artistiques, afin d'acquérir une connaissance, dans la compréhension des consignes et des problématiques, inhérentes à cette discipline ;
- S'approprier les notions de relations entre les couleurs, afin de les associer ;
- D'approfondir leurs connaissances liées à l'esthétisme, à l'environnement coloré en rapport à des ambiances, des styles, des contraintes, des matériaux, ainsi qu'à l'environnement architectural. Ces connaissances font parties du référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » et sont indispensables au métier ;
- Maintenir une veille technologique, inhérente au domaine esthétique (revues professionnelles, sites dédiés, ...).

EPREUVES D'ADMISSIONS
(Rappel : Arrêté du 25 janvier 2021)

B. - Epreuves d'admission :

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section (*) et, le cas échéant, option du concours (**). Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue (***), directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

Durée des travaux pratiques encadrés : Quatre heures ; Durée de la préparation de l'exposé : Une heure ; Durée de l'exposé : Trente minutes maximum ; Durée de l'entretien : Trente minutes maximum. Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

(*) : Section : Bâtiment

() : Option : Peinture Revêtements**

(*) : Référentiel Professionnel : Baccalauréat Professionnel " Aménagement et Finition du Bâtiment "**

2° Epreuve d'entretien.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à [l'annexe V](#) de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Durée : Trente-cinq minutes. Coefficient : 3.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

BILAN GENERAL DES EPREUVES D'ADMISSION - SESSION 2023

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

1° Epreuve de leçon.

1^{ère} partie : Mise en œuvre de travaux pratiques encadrés (Durée : 4 Heures)

Il est demandé aux candidats :

Le candidat est confronté à la réalisation d'une activité pratique (TP). Les activités pratiques proposées répondent aux différents champs d'activités du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment », tant dans le domaine de l'aménagement, que de celui de la finition et de fait, pourront donc s'appuyer sur les activités des entreprises d'aménagement et de finition qui réalisent des ouvrages, dans le cadre de la construction ou de la rénovation de locaux :

- Travaux de peinture et revêtements muraux,
- Travaux d'aménagement (cloisons, plafonds, ...),
- Travaux de revêtements de sols souples,
- Travaux de revêtements de sols durs.

En respectant les impératifs et contraintes techniques (Plans, DTU, CPT, avis techniques, ...), les règles de mise en œuvre et répondant aux contraintes esthétiques et économiques.

Elles ont vocation, d'une part, à permettre au jury d'observer les gestes professionnels du métier et d'autre part, à apprécier la maîtrise de l'organisation du poste de travail en toute sécurité. Cette activité pratique sert de support à l'exploitation pédagogique (conception de la séquence et séance imposées).

NOUVEAUTE :

A compter de la Session 2022, les candidats se voient remettre au début de l'épreuve, une tablette, sur laquelle est présente la maquette numérique de la zone d'intervention, au format (.ifc) ; l'objectif étant pour eux, de rechercher sur celle-ci, des informations, comme des dimensions.

Constats des membres du jury :

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Quelques candidats ne se sont pas encore familiarisés à l'utilisation de la maquette numérique ;
- Certains candidats, n'ont pas pris le temps d'analyser le sujet, avant de débiter le travail demandé ;
- Le jury a pu apprécier les capacités des candidats à traiter le sujet demandé et à mettre en œuvre les produits et matériaux donnés. Toutefois, seulement 1/3 d'entre eux ont réussi à démontrer une bonne expertise des gestes professionnels du métier et une bonne maîtrise des techniques d'application. Ces candidats ont parfaitement appréhendé le sujet proposé, en démontrant des capacités d'adaptation et de réflexion, au regard des produits et des matériaux fournis. Le jury tient cependant, à attirer l'attention des candidats, sur le fait, de veiller, à respecter l'ordre chronologique des tâches, au regard de la réalité professionnelle ;
- Quelques candidats éprouvent toujours des difficultés dans l'organisation rationnelle du poste de travail, en ne tenant pas compte de l'encombrement des matériels et de l'espace disponible ;
- À l'identique des années précédentes, le jury regrette qu'une grande majorité des candidats méconnaisse les bases de la colorimétrie, les techniques et connaissances esthétiques permettant la recherche des teintes et la réalisation des harmonies demandées, essentielles à la spécialité exercée ;
- Quelques candidats ont été en grande difficulté lors de la réalisation des activités pratiques demandées. Les techniques ou gestes professionnels de base ne sont pas toujours maîtrisés ou sont inadaptés et de fait, ne peuvent être transférables à des fins pédagogiques. Dans certains cas, le jury a constaté une mauvaise utilisation ou un mauvais choix des outils. Le jury rappelle aux candidats, la nécessité de maîtriser les gestes professionnels du métier et ce, en respectant les règles d'organisation du poste de travail et de sécurité ;
- Certains candidats privilégient toujours l'ouvrage terminé dans le temps imparti, à un travail de qualité et réalisé dans les règles de l'art ; or, l'objectif du concours est de tester le candidat sur les différentes techniques demandées, en lien avec le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- Les fiches techniques des produits utilisés, mises à disposition, ne sont dans certains cas, pas consultées ;

- Le jury a observé une amélioration dans le port des E.P.I. par les candidats, avec des tenues de travail conformes au métier du domaine de la finition ; cependant, pour certains candidats, la tenue de travail reste encore inadaptée. Le jury tient cependant, à attirer l'attention des candidats, sur le fait, de veiller, à ce que leur tenue professionnelle soit ajustée.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Se familiariser à l'utilisation de la maquette numérique, puisque les épreuves certificatives du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » et du C.A.P. « Peintre Applicateur de Revêtements » l'intègre ;
 - S'approprier les connaissances et techniques en colorimétrie, afin de proposer des harmonies conformes à la demande ;
 - D'adopter et de maîtriser des postures et gestes professionnels, transférables auprès de futurs apprenants, au regard de l'activité pratique à réaliser et ce, en respectant les règles de l'art ;
 - D'être en mesure de justifier au cours de l'entretien, les choix techniques effectués et d'argumenter sur leur transférabilité à une action de formation ;
 - Se référer aux fiches techniques des produits transmis ;
 - Mettre en œuvre les produits et matériaux du domaine de la finition, en respectant les normes et DTU (*) en vigueur ;
- (*) : NF DTU 53.12 - Préparation du support et revêtements de sol souples
 (*) : NF DTU 59.1 - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais
 (*) : NF DTU 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux

- Se tenir informés sur les évolutions techniques et technologiques de la filière ;
- S'approprier les contenus décrits dans le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment », qui constituent une excellente ressource des connaissances et compétences, à développer pour ce concours ;
- Se munir d'une tenue de travail adaptée, ajustée et conforme aux activités des domaines de l'aménagement et de la finition.

Enfin, cette partie de réalisation pratique exige des techniques et gestes professionnels propres au métier dans les domaines de l'aménagement et de la finition ; le travail fini doit donc avoir un rendu professionnel. Le jury recommande donc aux candidats de se préparer au concours, en s'exerçant aux différentes techniques et gestes professionnels des différents domaines du référentiel et ce, dans les règles de l'art.

2^{ème} partie : Elaboration d'une séquence pédagogique (Durée : 2 Heures)

Phase 1 : Préparation de l'exposé (Durée : 1 Heure)

Il est demandé aux candidats :

Durant cette phase 1, les candidats préparent leur (s) exploitation (s) pédagogique (s), qu'ils présenteront devant le jury. Pour cela, ils bénéficient d'un poste informatique, équipé d'une suite bureautique, visant à leur permettre :

- ⇒ De préparer une séquence de formation en lien avec le thème de l'activité pratique (TP), à partir d'un objectif global précisé pour une classe de baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment », sur les trois niveaux de formation,
- ⇒ De préparer une séance faisant partie intégrante de la séquence de formation, en fonction d'un objectif pédagogique donné.

N.B. : Il est fourni aux candidats, sur un support numérique :

- ❖ Des documents de travail vierges (fiche de déroulement de séance, ...),
- ❖ Le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment »,
- ❖ Le référentiel du C.A.P. « Peintre Applicateur de Revêtements ».

Constat des membres du jury :

Le jury a relevé la situation suivante :

- La grande majorité des candidats a utilisé les ressources mises à disposition (papier et numérique), pour la finalisation de leur présentation, toutefois, le niveau d'exploitation reste insatisfaisant, pour la moitié des candidats.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Concevoir des séquences et séances de formation, à partir d'activités issues d'un contexte professionnel (dans notre cas, le TP) ;
- S'approprier l'architecture des référentiels, en vue de construire et proposer des séquences de formation en adéquation, avec les compétences du diplôme ;
- Se familiariser avec les différents outils numériques, en vue d'optimiser leur production et leur animation face à un groupe.

Phase 2 : Présentation de l'exposé devant la commission du jury (Durée : 30 Minutes)

Phase 3 : Entretien avec la commission du jury (Durée : 30 Minutes)

Il est demandé aux candidats :

Durant cette phase 2, les candidats disposent de 30 minutes pour présenter aux membres du jury, les exploitations pédagogiques possibles découlant de leur activité pratique. Ils disposent pour cela, d'un poste informatique équipé d'une suite bureautique, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc. Suite à celle-ci, la phase 3, également d'une durée de 30 minutes a pour objectif d'échanger avec le candidat, sur la stratégie proposée, afin d'évaluer la qualité de son expression et sa capacité à appréhender une situation professionnelle imposée, à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à concevoir et à organiser une séquence et une séance de formation, à formaliser une évaluation, à réagir face à un questionnement, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier ou encore à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société).

Constats des membres du jury :

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Le temps utilisé par les candidats pour leur présentation reste très inférieur pour beaucoup d'entre eux, au temps maximal alloué ;
- Les candidats ayant le mieux réussi cette partie ont su faire preuve d'esprit de synthèse, dans leur présentation et d'argumentation, lors de la phase d'entretien. La maîtrise des outils numériques a donné la possibilité à de nombreux candidats, d'exploiter de façon optimale le temps imparti et surtout, d'apporter une valeur ajoutée à la présentation ;
- Quelques candidats ont su présenter un plan de séquence de formation, comportant des séances complémentaires visant des savoir-faire et des savoirs associés, en pertinence avec les objectifs visés ;
- Quelques candidats ont eu de grandes difficultés à proposer une exploitation pédagogique (séquences et séances) issue de leur activité pratique, par manque de maîtrise, d'une part, du métier dans les domaines de l'aménagement et de la finition et d'autre part, du métier d'enseignant. Aussi, beaucoup d'entre eux ont de ce fait proposé une stratégie pédagogique ne permettant absolument pas, une action de formation transférable, auprès d'un groupe d'apprenants ;
- Certains candidats se sont limités durant l'entretien, uniquement à la présentation de la séance, sans pouvoir expliciter la séquence ;
- La conception de la séquence et de la séance se limitent bien souvent à l'activité pratique, en ne tenant pas compte dans certains cas, ni de l'objectif, ni du niveau de classe imposés, ni des acquisitions antérieures des élèves et quelque fois sans prendre appui sur un contexte professionnel, ni une mise en situation ;
- Nombre de " Hors-Sujets " ont par ailleurs, été relevés par le jury, à cette Session 2023 ;
- Les activités d'études et de préparation de travaux, ainsi que celles de contrôle, ne sont pas ou trop peu traitées ;
- Lors de la présentation des séances, certains candidats ne proposent pas d'animations, visant à rendre les élèves davantage acteurs de leur formation ; leur rôle se limite encore trop souvent à écouter et à répondre à des questions ou encore à reproduire un geste réalisé par l'enseignant ;

- La diversité des élèves est rarement prise en compte, à titre d'exemple, la présence d'élèves titulaires d'un CAP, en classe de baccalauréat professionnel n'impacte pas la stratégie de formation, pour beaucoup de candidats ;
- La constitution d'équipes ou de groupes pour la réalisation d'une activité n'est pas une évidence pour nombre de candidats, mais commence à croître au fil des sessions ;
- La complémentarité de la formation intégrant les PFMP est abordée, par quelques candidats ;
- L'évaluation est rarement formalisée ou explicitée et ses modalités peu connues ; toutefois, certains candidats se sont démarqués dans ce domaine, même si néanmoins, l'évaluation par compétences reste beaucoup trop superficielle ;
- Les documents présentés restent peu fournis pour beaucoup de candidats et pour certains d'entre eux comportent de nombreuses erreurs grammaticales et orthographiques ;
- La prestation pour nombre de candidats qui enseignent déjà, dépend beaucoup de la typologie de leur EPLE de rattachement (LP, SEP, CFA, SEGPA, EREA ou encore GRETA) dont ils connaissent majoritairement le fonctionnement et de ce fait, certains d'entre eux ont beaucoup de mal à se projeter, au sein d'une autre structure.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Respecter l'objectif pédagogique donné, pour construire la séquence et / ou la séance demandée, en prenant appui sur un contexte professionnel et une mise en situation ;
- Intégrer dans la séquence, des séances pertinentes, au regard du niveau de classe imposé et de la période dans le cycle de formation ;
- Intégrer dans la séquence, des savoirs associés, aux savoir-faire, en lien avec le thème et surtout en cohérence avec l'objectif pédagogique visé ;
- Proposer dans les séances, des stratégies d'animation où les élèves sont en situation de travail, de recherche, de production, visant à leur permettre d'acquérir les compétences visées, en les rendant acteurs de leur formation ;
- Se renseigner sur la nécessité de réaliser une synthèse ;
- Tenir compte du profil des élèves, constituant le groupe classe ;
- Proposer des modalités et stratégies d'évaluation permettant d'apprécier avec justesse, le niveau d'acquisition et de performance des élèves ;
- S'exercer à la pratique de l'oral, en respectant le temps imparti ;
- Avoir la posture attendue d'un enseignant, face à l'éthique et à ses responsabilités ;
- Se renseigner sur le fonctionnement des différents EPLE ;
- S'enquérir des rapports de jury, ainsi que des sujets écrits des années antérieures ;

Enfin, le jury invite les candidats, à bien se renseigner sur le contenu de chaque spécialité de concours, afin qu'ils puissent s'inscrire, à celle en lien avec leur parcours et / ou leur activité professionnelle.

2° Epreuve d'entretien.

1^{ère} partie : Parcours et Expériences du candidat (Durée : 15 Minutes)

Il est demandé au candidat :

- ⇒ De présenter des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Phase 1 : Présentation de l'exposé devant la commission du jury (Durée : 5 Minutes)

Phase 2 : Entretien avec la commission du jury (Durée : 10 Minutes)

Constats des membres du jury :

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Peu de candidats se sont préparés à cette première partie, de cette nouvelle épreuve d'entretien ;
- Le temps utilisé par la très grande majorité des candidats pour leur présentation est très bref, loin de la durée maximale allouée ;
- Si certains candidats se sont contentés de réciter leur Curriculum-Vitae, sans d'une part, faire état de leur motivation et sans d'autre part, se projeter dans le métier envisagé, d'autres au contraire, ont clairement fait transparaître la richesse de leur parcours, comme un atout pour la fonction visée, en faisant référence pour certains d'entre eux, issus essentiellement du monde de l'entreprise, au principe de l'alternance entre l'école et l'entreprise, du fait d'avoir quelquefois exercé la fonction de tuteur lors d'un stage ; la participation au sein d'associations a également été évoquée par certains candidats ;
- Il est surprenant que certains candidats assurant déjà une fonction d'enseignement n'aient pas su ou voulu valoriser leurs actions et n'aient pas fait preuve d'une quelconque projection dans le métier, considérant peut-être, qu'ils connaissaient déjà parfaitement le fonctionnement institutionnel et les attendus du métier d'enseignant ;
- Durant la phase d'entretien, lors de questions portant sur des points évoqués lors de la présentation, des contradictions ont été relevées pour certains candidats, pouvant laisser supposer, une autre réalité ;
- Si certains candidats sont parvenus à apporter des éléments de réponses explicites aux examinateurs, pour d'autres candidats, cela a été beaucoup plus compliqué, malgré la bienveillance et l'aide apportée par les examinateurs ;
- Le jury regrette que nombre de candidats ne se soient pas informés du fonctionnement institutionnel, notamment de celui des EPLE, ainsi que de la Transformation de la Voie Professionnelle ou encore de la Réforme de la Voie Professionnelle.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- se renseigner sur les modalités de cette première partie de cette nouvelle épreuve d'entretien, en consultant l'Arrêté du 25 Janvier 2021 et en consultant le site ministériel, afin de s'y préparer au mieux ; <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>
- Renseigner les Rubriques : « Etudes et Formation Initiale » et « Formations - Stages - Expériences professionnelles », figurant sur leur « Fiche individuelle de renseignement - Entretien avec le jury », chronologiquement et avec complétude (enseignement, entreprise, association, activité de manager, ...) ;
- Se préparer au déroulé de l'entretien et s'exercer à la pratique de l'oral, en se fixant un temps imparti, visant à démontrer la motivation, à la mission d'enseignement ;
- Se renseigner sur le fonctionnement institutionnel, les attendus de la fonction d'enseignement ou encore les textes actuellement en vigueur en matière de formation, comme la Transformation de la Voie Professionnelle ou encore la Réforme de la Voie Professionnelle ;
- D'effectuer un stage d'observation, au sein d'un EPLE, afin d'une part, d'en découvrir le fonctionnement et d'autre part, de pouvoir côtoyer des enseignants, afin d'enrichir leurs connaissances dans le domaine, comme les profils de publics accueillis.

2^{ème} partie : Mises en situation professionnelle (Durée : 20 Minutes)

Il est demandé au jury, au travers de 2 mises en situation professionnelle, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- ⇒ S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- ⇒ Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Phase 1 : Mise en situation professionnelle d'enseignement (Durée : 10 Minutes)

Constats des membres du jury :

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Peu de candidats se sont préparés à cette deuxième partie de cette nouvelle épreuve d'entretien ;

- La majorité des candidats a pris peu de temps, pour analyser la situation qui était proposée, ce qui pour certains les a conduits, à se limiter, tant au niveau des causes, qu'au niveau des solutions à envisager ;
- Si des candidats ont su identifier, au regard de la situation proposée, les causes possibles et les solutions à envisager, ainsi que les acteurs ou les partenaires à mobiliser, trop de candidats se sont limités à analyser la situation proposée, comme un refus de l'élève de travailler, conduisant alors, à une punition ou à une sanction, avec à ce sujet des confusions relevées par les examinateurs ;
- Le jury a noté de la part de nombre de candidats, la nécessité de communiquer auprès de la direction, de l'équipe pédagogique ou encore de l'équipe éducative ;
- Durant le temps d'échanges, si certains candidats sont parvenus à apporter des éléments de réponses explicites aux examinateurs, d'autres candidats se sont retrouvés en difficultés, pour apporter, des réponses concrètes et réalistes, pouvant - être mises en œuvre au sein d'un EPLE et ce, malgré la bienveillance et l'aide apportée par les examinateurs ;
- Le jury regrette que certains candidats n'aient pas analysé correctement la situation proposée et que concernant certains d'entre eux, qui exercent déjà une fonction d'enseignement, ils n'aient pas été en mesure d'identifier des leviers et de proposer des mesures, visant à apporter des solutions ;
- Nombre de candidats ne se sont pas informés sur le fonctionnement institutionnel, notamment celui des EPLE.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- se renseigner sur les modalités de cette deuxième partie de cette nouvelle épreuve d'entretien, en consultant l'Arrêté du 25 Janvier 2021 et en consultant le site ministériel, afin de s'y préparer au mieux ; <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>
- S'exercer à la pratique de l'oral ;
- Se renseigner sur le fonctionnement institutionnel, les attendus de la fonction d'enseignement ou encore les textes actuellement en vigueur, notamment en matière de punition et de sanction ;
- D'effectuer un stage d'observation, au sein d'un EPLE, afin d'une part, d'en découvrir le fonctionnement et d'autre part, de pouvoir côtoyer des enseignants, afin d'enrichir leurs connaissances dans le domaine, comme les profils de publics accueillis.

Phase 2 : Mise en situation professionnelle, en lien avec la vie scolaire (Durée : 10 Minutes)

Constats des membres du jury :

Le jury a relevé les éléments suivants :

- Peu de candidats se sont préparés à cette deuxième partie de cette nouvelle épreuve d'entretien ;
- La majorité des candidats a pris peu de temps, pour analyser la situation qui était proposée, ce qui pour certains les a conduits, à se limiter, tant au niveau des causes, qu'au niveau des solutions à envisager ;
- Si des candidats ont su identifier, au regard de la situation proposée, les causes possibles et les solutions à envisager, ainsi que les acteurs ou les partenaires à mobiliser, certains d'entre eux, très peu, mais cela interroge tout de même, ont indiqué préférer, laisser intervenir la vie scolaire, du fait de leur méconnaissance du fonctionnement institutionnel, d'un contexte extérieur à la classe ou encore d'une non - connaissance des protagonistes ;
- Les notions de punition et de sanction ont de nouveau été évoquées, avec les mêmes confusions ;
- Le jury a noté de la part de nombre de candidats, la nécessité de communiquer auprès de la direction, de l'équipe pédagogique ou encore de l'équipe éducative ;
- Durant le temps d'échanges, si certains candidats sont parvenus à apporter des éléments de réponses explicites aux examinateurs, d'autres candidats se sont retrouvés en difficultés, pour apporter, des réponses concrètes et réalistes, pouvant - être mises en œuvre au sein d'un EPLE et ce, malgré la bienveillance et l'aide apportée par les examinateurs ;
- Le jury regrette que certains candidats n'aient pas analysé correctement la situation proposée et que concernant certains d'entre eux, qui exercent déjà une fonction d'enseignement, ils n'aient pas été en mesure d'identifier des leviers et de proposer des mesures, visant à apporter des solutions ;
- Nombre de candidats ne se sont pas informés du fonctionnement institutionnel, notamment celui des EPLE.

Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- se renseigner sur les modalités de cette deuxième partie de cette nouvelle épreuve d'entretien, en consultant l'Arrêté du 25 Janvier 2021 et en consultant le site ministériel, afin de s'y préparer au mieux ; <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>
- S'exercer à la pratique de l'oral ;
- Se documenter sur la laïcité, afin de comprendre ce que cela représente et s'informer sur les valeurs de la république, afin d'une part, de les connaître et d'autre part, de les définir ;
- Prendre connaissance du Coffret : " Guide républicain ", réunissant trois ouvrages, le recueil " L'idée républicaine - Repères pour aujourd'hui ", le recueil " La République à l'école " et le vadémécum " La laïcité à l'école " ; <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>
- Connaître les droits et les devoirs d'un fonctionnaire et se renseigner sur ce qui est un droit et sur ce qui est un devoir, afin d'éviter toute confusion à ce sujet ;
- Se renseigner sur le fonctionnement institutionnel, les attendus de la fonction d'enseignement ou encore les textes actuellement en vigueur, notamment en matière de punition et de sanction ;
- D'effectuer un stage d'observation, au sein d'un EPLE, afin d'une part, d'en découvrir le fonctionnement et d'autre part, de pouvoir côtoyer des enseignants, afin d'enrichir leurs connaissances dans le domaine, comme les profils de publics accueillis.

CONCLUSION

Assurer les fonctions de professeur de lycée professionnel, dans les domaines de l'aménagement et de la finition du bâtiment est une mission exigeante qui requière des compétences larges et affirmées, tant dans les domaines techniques, que didactiques.

Ce concours exige donc des candidats :

- Une bonne connaissance et une bonne maîtrise, des techniques et des gestes professionnels du métier, dans les domaines de l'aménagement et de la finition ;
- Une connaissance et une analyse approfondie du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur futur métier ;
- Une connaissance des référentiels de la filière, en particulier celui du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- Une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, du fonctionnement administratif d'un EPLE ou encore d'une académie ;
- Une connaissance des valeurs de la république ;

Et enfin, une préparation rigoureuse aux 3 épreuves du concours, dans lesquelles, le candidat sera amené à démontrer ses connaissances disciplinaires, pédagogiques, didactiques, réglementaires ou encore institutionnelles et où le jury attend de la part des candidats une posture de cadre, de la fonction publique.

REMERCIEMENTS

Les épreuves d'admission du **CAPLP Externe Section : Bâtiment Option : Peinture-Revêtements** se sont déroulées dans d'excellentes conditions au Lycée Professionnel André BOULLOCHE à SAINT NAZAIRE, dans l'Académie de NANTES, du 30 Mai 2023 au 02 Juin 2023.

Le directoire et les membres du jury adressent leurs plus vifs remerciements à Monsieur le Proviseur, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de l'établissement, pour leur disponibilité et l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

Le directoire et les membres du jury tiennent également à remercier, tout particulièrement, Mesdames BERTHAUD, BESNEUX et KOPLEWICZ, pour leur investissement, dans l'organisation des épreuves d'admission, de ce concours, afin, une fois encore, qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles, pour les candidats.

TEXTES DE REFERENCE ET RESSOURCES

- ✓ Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000528079/>
- ✓ Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (**J.O.R.F. N° 0165 du 18 Juillet 2013**)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027721614>
- ✓ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0025 du 29 Janvier 2021**)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>
- ✓ Circulaire du 17 juin 2021 relative à l'usage des calculatrices électroniques pendant les épreuves écrites des concours de recrutement et examens professionnels d'avancement de grade des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, des personnels d'encadrement, des personnels administratifs, sociaux, de santé et des personnels propres de la jeunesse et des sports (**B.O.E.N.J.S. N° 30 du 29 Juillet 2021**)
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>
- ✓ Arrêté du 6 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0241 du 16 Octobre 2022**)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046432230>
- ✓ Arrêté du 01 décembre 2022 portant nomination des présidents des jurys des concours externes, internes et troisièmes concours du CAPLP ainsi que des concours correspondants du Cafep et du Caer - Session 2023 (**B.O.E.N.J.S. N° 46 du 08 Décembre 2022**)
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo46/MENH2234994A.htm>
- ✓ Arrêté du 7 décembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts aux concours externe, concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0288 du 13 Décembre 2022**)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046727528>
- ✓ Arrêté du 7 décembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 la répartition des postes offerts aux concours externe, concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0288 du 13 Décembre 2022**)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046727522>
- Site institutionnel " Devenir enseignant " : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- (Enseigner dans un lycée professionnel : le C.A.P.L.P. : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>)
- Site institutionnel " Eduscol STI " : <https://eduscol.education.fr/sti/>
- " La République, histoire et principes " : <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>